



ANTILLES - GUYANE

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
ANTILLES-GUYANE

Impasse Buzaré BP 7001

97307 CAYENNE CEDEX

Lundi - mardi et jeudi (8h00 à 12h00 - 14h30 à 17h00)

Mercredi et vendredi (8h00 à 12h00)

Mercredi et vendredi après-midi sur rendez-vous

M. Joël DURANTON
Directeur Régional

M. Gilbert GUYARD
Chef de la Division Environnement
Energie et Techniques Industrielles

Référence D1/ICPE/GG/FP/2010-N° 266

Affaire suivie par Gilbert GUYARD

Tel : 05.94.29.75.33

Fax : 05.94.29.07.34

Mél : gilbert.guyard@industrie.gouv.fr

Cayenne, le 14 juin 2010

**Compte rendu de la 1ère réunion d'association du PPRT
du Centre spatial guyanais (CSG)
Vendredi 28 mai 2010 à 9 h 30
Hôtel des Roches à Kourou**

Annexes :

- [1] Liste des participants
- [2] Présentation DRIRE-DDE : cartographie des aléas, analyse des enjeux et zonage brut

OUVERTURE DE LA REUNION

M. Guyard (DRIRE), introduit la première réunion de l'association et présente son articulation avec le CLIC et le SPPPI dédié au Centre spatial guyanais.

Il remercie **Julie Desmarest (DRIRE)** et **Gaëlle Diouris (DDE)** pour le travail de préparation de la réunion.

Après un tour de table, **M. Guyard** présente l'ordre du jour :

- o Cartographie des aléas technologiques
- o Analyse des enjeux
- o Zonage brut
- o Débats.

PRESENTATION DE LA DRIRE

Mlle Desmarest rappelle les étapes de la procédure du PPRT et expose les cartographie des effets (surpression, thermique, projections et toxiques) impactant le périmètre d'étude (voir annexe 2).

Question de M. Portut (Mairie de Sinnamary)

Une marge d'erreur est-elle prise en compte dans la définition des zones d'effets ?

Réponse de M. Guyard

Les modélisations sont majorantes et les modèles ont été calés sur un retour d'expérience consécutif à des accidents. A titre d'exemple, les modélisations d'effets toxiques sont circulaires, ce qui montre que les vents dominants ont été pris comme hypothèse majorante dans toutes les directions.

M. Legrand (CNES) confirme par ailleurs, que les hypothèses servant de base aux modélisations sont elles-mêmes majorantes.

Intervention de M. Legrand sur la route de l'espace : celle-ci n'est pas sous les vents dominants ainsi que le centre de regroupement TOUCAN.

Question de M. Portut

Sinnamary est-il impacté par un effet ? Quand est-il du lanceur SOYOUZ ?

Réponse de M. Chemoul (CNES)

Concernant les tirs, les retombées potentielles ne peuvent avoir un impact que dans un rayon de 800 m à 1 km. Sinnamary est bien au-delà de cette zone. La conception du centre spatial part du principe qu'aucun effet ne doit déborder de l'emprise foncière.

A l'occasion de rencontres avec la mairie de Sinnamary (bilatéral, CLIC, SPPPI), le CNES présentera la cartographie des effets autour de l'ensemble de lancement SOYOUZ (ELS).

M. Guyard précise que l'ensemble de lancement SOYOUZ n'est pas concerné par le PPRT ; celui-ci n'étant pas un Seveso seuil haut. Il propose que le CNES présente cette cartographie pour information à la prochaine réunion de l'association.

PRESENTATION DDE – DRIRE

Après avoir introduit la notion « d'aléa technologique », Melle Desmarest présente la cartographie des aléas tous types d'effets confondus (voir annexe 2). Il ressort de cette modélisation que l'ERP Toucan et la portion de la route de l'espace ouverte au public sont situés respectivement en zone d'aléas TF+ et F+. Ces zones sont ainsi impactées par des effets toxiques d'une intensité très grave à grave, avec une probabilité d'occurrence des scénarios pouvant conduire à ces effets supérieure à 10^{-4} .

Mlle Diouris présente ensuite l'analyse des enjeux, le projet de zonage brut et les pistes de réflexion concernant la stratégie (voir annexe 2).

- o *Discussion autour de la proposition de fermeture au public de la route de l'espace présentée par la DDE et la DRIRE et de la sécurité des personnes sur le site de Toucan*

M. Chemoul indique que cette route privée est ouverte à la demande des mairies. La réglementation de cette route échoit en premier lieu au CNES/CSG, en deuxième lieu aux mairies et, si nécessaire, au Préfet.

M. Guyard expose à nouveau les impacts possibles des effets toxiques à proximité de l'EPCU S5 (début de la route) et du BIL ou du BAF à proximité du poste de contrôle « Orchidée ». Il explique qu'un cycliste, par exemple, n'aurait pas la faculté de se soustraire aux effets toxiques.

M. Chemoul indique que le Centre spatial appliquera les décisions éventuelles prises dans le cadre de cette association, mais il doit être également considéré, l'intérêt que représente cette ouverture du point de vue touristique et de la vie locale. L'ouverture de la route de l'espace était une demande initiale des mairies. Des dispositions peuvent être prises sur la route de l'espace (mise en place de surveillances vidéo des zones critiques, barrières actionnables à distance et feux routiers) pour interdire l'accès de la partie concernée de la route en cas d'accident à l'EPCU S5, sans toutefois interdire la route au public en temps normal. Le CSG serait en faveur de cette solution qui permet de conserver le statut actuel de la route répondant aux demandes de la population.

Mme Laroche, représentante du Sénateur maire de Kourou, réserve sa réponse à la consultation du sénateur.

M. Chemoul précise que l'ERP Toucan n'est pas accessible en dehors des lancements.

M. Legrand ajoute que seules les personnes bénéficiant d'une autorisation pour assister au lancement peuvent se rendre sur le site de Toucan. Ces personnes sont acheminées par bus et encadrées, notamment par un responsable sauvegarde (rappel des consignes de sécurité, sensibilisation au port des équipements de protection individuelle,...) et précise qu'en cas d'accident toxique, un local de repli existe à proximité. M. Guyard questionne sur la capacité d'accueil de Toucan.

M. Legrand précise que le site d'observation Toucan peut accueillir, selon la direction du lancement, entre 150 et 250 personnes au maximum correspondant à la capacité maximale du local de repli.

M. Portut, parlant du tronçon de route côté Sinnamary, indique que la mairie ne serait pas opposée à la fermeture au public (impactée potentiellement par l'ELS).

Mme Laroche demande de reporter la proposition de la mairie de Kourou.

M. Guyard propose une consultation écrite des membres associés sur cette question et sur les autres points (TOUCAN, carrières, ...) de la stratégie proposée dans l'exposé de Mlle Diouris.

o *Discussion autour de la réglementation des carrières*

M. Veilleur (CNES), indique l'existence de deux carrières (Corail et Renner) exploitées par des tiers. Il précise que ces carrières sont éloignées des zones d'effets.

M. Guyard précise que les effets potentiels sont pris en compte pour chaque autorisation de carrière.

Melle Desmarest conclut en listant les étapes à venir jusqu'à l'approbation du PPRT et fixe l'échéance des prochaines réunions POA/CLICM. **Guyard** conclut la réunion en remerciant l'ensemble des participants de leur présence et de leur participation. En accord avec les membres présents, M. Guyard fixe les dates des prochaines réunions :

- **Le vendredi 24 septembre 2010** à Hôtel des Roches à Kourou : 2^{ème} réunion des POA pour discuter du bilan de la consultation sur la stratégie.
- **Le jeudi 30 septembre 2010** à la mairie de Sinnamary : réunion pour recueillir l'avis du CLIC sur les documents du projet de PPRT.

P/le directeur régional et par délégation,
Le chef du service régional
de l'environnement industriel,

Po Julie DESMAREST

Gilbert GUYARD